

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 903

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 48 NOVODECIES A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'article 48 novodecies A, introduit par le Sénat contre l'avis du Gouvernement, qui proroge pour un an, jusqu'au 31 décembre 2021, le dispositif des zones de revitalisation rurale. Une telle mesure semble prématurée compte tenu des ambitieux travaux d'amélioration de la géographie prioritaire en cours et dont les conclusions devraient être connues en 2020.